



Charte d'engagement bénévole

La Fête de la Bio est le lieu de rencontre de tous les acteurs qui s'intéressent à l'environnement, au développement durable, à l'alimentation saine, au commerce équitable, aux énergies renouvelables, à l'habitat sain, au bien-être de l'homme et de son environnement.

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association Fête de la Bio Normandie et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Ainsi, le bénévole s'engage à :

- à adhérer à la finalité et à l'éthique de l'Association,
- à se conformer à ses objectifs,
- à respecter son organisation, son fonctionnement et son règlement intérieur,
- à assurer de façon efficace sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein de ce formulaire,
 - à exercer son activité de façon discrète, dans le respect des convictions et opinions de chacun,
 - à considérer que le bénéficiaire est au centre de toute l'activité de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles,
 - à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
 - à suivre la journée du 16 mai 2024, dans la mesure du possible et le cas échéant prévenir l'association Fête de la Bio Normandie **avant le 06 mai 2024**.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.